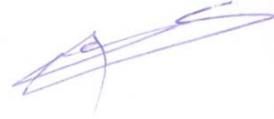


SOCIETE NATIONALE DE CELLULOSE ET DE PAPIER ALFA



CAHIER DES CHARGES

**Acquisition et Mise en service d'un système de
contrôle d'accès physique et de gestion de temps du
personnel au sein de deux sites de la SNCPA**

Consultation N°04/2025



Août 2025

Sommaire

Article 01 : Objet de la consultation	2
Article 02 : Sites concernés	2
Article 03 : Prestations attendues.....	2
Article 04 : Délai d'exécution.....	3
Article 05 : Conditions de participation à la consultation.....	3
Article 06 : Conditions générales de remise des offres.....	3
Article 07 : Additifs au dossier de la consultation	6
Article 08 : Délai de validité des offres	6
Article 09 : Offre de prix	6
Article 10 : Critère de sélection	6
Article 11 : Remise des rapports.....	6
Article 12 : Réception	7
Article 13 : Mode de paiement	7
Article 14 : Pénalités de retard.....	7
Article 15 : Sous-traitance	7
Article 16 : Suspension des délais	7
Article 17 : Garantie de conformité	8
Article 18 : Maintenance et Garantie.....	8
Article 19 : Formation	8



Article 01 : Objet de la consultation

Le présent cahier des charges a pour objet la fourniture, l'installation, la configuration et la mise en service d'un système numérique complet de contrôle d'accès physique et de gestion du temps du personnel au sein de **deux sites** de la Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa.

Article 02 : Sites concernés

- Site 1 : Siège social de la SNCPA à Kasserine

- Installation de **4 tourniquets tripodes motorisés unidirectionnels** avec pointeuses à reconnaissance faciale et Lecteur RFID pour le passage du personnel de la SNCPA et des visiteurs.
- Installation d'une **barrière automatique** motorisée avec lecteur UHF pour le contrôle d'accès des véhicules des cadres de la SNCPA et des véhicules des visiteurs.

- Site 2 : Agence commerciale à Tunis

- Installation d'une **pointeuse à reconnaissance faciale et badge RFID**.

Article 03 : Prestations attendues

3.1 Fourniture et installation

- Fourniture et pose en service de tous les équipements : deux (02) tourniquets tripodes motorisés unidirectionnels pour l'entrée et deux (02) tourniquets tripodes motorisés unidirectionnels pour la sortie, une (01) barrière automatique motorisée avec lecteur UHF et une (01) pointeuse à reconnaissance faciale et badge RFID.
- Fourniture et pose du câblage (réseau, alimentation, etc.).

3.2 Logiciels de gestion

- Logiciel de gestion de contrôle d'accès physique et logiciel de gestion des temps adapté aux différents horaires de travail de la SNCPA,
- Système compatible avec l'architecture informatique existante,
- Consultation des pointages, génération de rapports, exports Word/Excel/PDF,
- Paramétrage des horaires, congés, absences, profils d'accès.
- Accès multi-utilisateurs avec droits personnalisables.



3.3 Formation

- Formation du personnel à l'utilisation du système
- Fourniture d'un manuel d'utilisation en français.

Article 04 : Délai d'exécution

Le fournisseur retenu devra livrer et mettre en service l'ensemble du système dans un délai maximum de **60 jours calendaires** à compter de la date de notification du marché.

Article 05 : Conditions de participation à la consultation

1. La participation se fait à titre individuel avec souscription d'un engagement unique.
2. les participants ne peuvent remettre qu'une seule offre technique (sans options ni variantes).

Les participants, et afin de mieux apprécier l'importance des travaux à faire, sont tenus d'effectuer une visite sur site de l'entreprise (sur rendez-vous)

- ✓ Au siège social de la SNCPA à Kasserine
Adresse : Av. Habib Bourguiba – Kasserine
Tél 77 474 824/ 77 474 513
- ✓ A l'agence commerciale de Tunis
Adresse : 06 Avenue Habib Bourguiba Tunis
Tél 71 349 633

Pour avoir toutes informations qu'ils jugeront pertinentes pour mieux conduire le projet, l'attestation de visite établie conformément au modèle en **Annexe1** doit être jointe à l'offre.

Toute offre d'un soumissionnaire n'ayant pas effectué cette visite sera rejetée.

Article 06 : Conditions générales de remise des offres

L'offre doit être consignée dans une enveloppe fermée et scellée. Elle doit porter la mention : « **A NE PAS OUVRIR** » **Consultation N°0.../2025: «Acquisition et mise en service d'un système de contrôle d'accès physique et de gestion de temps»**

L'offre doit contenir obligatoirement les documents suivants :

- Les documents administratifs,
- L'offre technique,
- L'offre financière.



Les offres doivent parvenir recommandées ou par rapide poste ou par dépôt direct (contre un bon de dépôt) à l'adresse suivante : **Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa Av. Habib Bourguiba - 1200 Kasserine – TUNISIE.**

Seules les offres reçues au plus tard à **la date limite d'ouverture des plis indiquée dans l'avis d'insertion seront acceptées ; le cachet du bureau d'ordre de la SNCPA fait foi.**

1-Documents administratifs :

N° d'ordre	Désignation	Opération à réaliser	Authentications
A1	Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale valable à la date limite de réception des offres pour les soumissionnaires résidents en Tunisie.	Copie certifiée conforme à l'original	Authentification légale
A2	Le présent cahier des charges.	A compléter par le soumissionnaire.	Date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du cahier des charges. La mention lu et approuvé doit être manuscrite.
A3	Un extrait du registre de commerce.	l'original dûment actualisée.	
A4	Une fiche de renseignement (Présentation et identification du soumissionnaire).	Copie du modèle figurant en Annexe2 dûment complétée	Date, signature et cachet du soumissionnaire



2-L'offre technique :

L'offre technique doit être consignée dans un pli intitulé « Offre technique » et contenant les documents techniques libellés en langue française et sont les suivants:

N° d'ordre	Désignation	Opération à réaliser	Authentications
T1	Une Fiche technique à remplir par le soumissionnaire, compte tenu de la demande de la SNCPA.	Conformément au modèle en Annexe3, Annexe 4 et Annexe5.	Paraphé à chaque page et dûment signé à la dernière.
T2	Fiches techniques des matériaux proposés.	–	Date, signature et cachet du soumissionnaire.

3- L'offre financière :

L'offre financière doit comporter les documents suivants :

N° d'ordre	Désignation	Opération à réaliser	Authentications
F1	La soumission financière	Une soumission conformément au modèle de soumission de l'offre financière. Annexe7	Signature et cachet du soumissionnaire.

Sera rejetée :

- Toute offre parvenue au Bureau d'ordre de la S.N.C.P.A après le délai.
- Toute offre d'un soumissionnaire n'ayant pas effectué la visite sur site.
- Toute offre qui ne comporte pas la fiche de soumission technique **Annexe3.**
- Toute offre qui ne comporte pas la soumission financière **Annexe7.**



Article 07 : Additifs au dossier de la consultation

Tout fournisseur peut demander par écrit des éclaircissements au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres. Si les éclaircissements demandés sont fondés, ils feront l'objet d'additif(s) aux documents de la consultation.

Article 08 : Délai de validité des offres

Les offres resteront valables durant 120 jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

La SNCPA peut solliciter le consentement des soumissionnaires à une prolongation de la validité des offres.

Article 09 : Offre de prix

Les soumissionnaires doivent proposer des prix forfaitaires en Hors Taxe et en Toutes Taxes Comprises, comportant tous les coûts résultant de l'exécution de la consultation (Mise en service du système (équipements+logiciels), frais de déplacement et d'hébergement, Formations, Service Après Vente...) conformément aux modèles indiqués dans le document offre financière (**Annexe 7**).

Article 10 : Critère de sélection

Le choix du soumissionnaire se fait sur la base de l'offre financière la moins-disante. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs offres, les soumissionnaires concernés seront invités à présenter de nouvelles offres. Si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

Article 11 : Remise des rapports

Le soumissionnaire retenu est tenu de remettre à la SNCPA des rapports détaillés après l'exécution de chacune des phases suivantes :

- **Phase 1 :** La mise en service du système de contrôle d'accès en question au siège sociale à Kasserine et la mise en service de la pointeuse avec reconnaissance faciale et badge RFID à l'agence commerciale à Tunis.
- **Phase 2 :** Une formation sur le fonctionnement des équipements et les logiciels mis en œuvre avec un test d'exécution durant un mois.
- **Phase 3 :** Réception définitive du projet.



Article 12 : Réception

- Une réception provisoire de la première phase matérialisée par un PV de réception provisoire signé par les deux parties sera prononcée après la réception du rapport définitif de la phase 01 validé par la SNCPA.
- **Une réception provisoire de la deuxième phase** matérialisée par un PV de réception provisoire signé par les deux parties sera prononcée après la réception du rapport définitif de la phase 02 validé par la SNCPA.
- **Une réception définitive** matérialisée par un PV de réception définitive signé par les deux parties sera prononcée après 3 mois de la réception provisoire de la phase 2.

Article 13 : Mode de paiement

Le mode de paiement sera comme suit :

- **50%** Après réception des équipements et mise en service du système complet et validation du rapport de la 1^{ère} phase par le comité de pilotage.
- **40%** Après une formation des agents manipulant le système et un test d'exécution d'une durée d'un (01) mois et validation du rapport de la 2^{ème} phase par le comité de pilotage.
- **10%** Après la réception définitive du projet.

Article 14 : Pénalités de retard

La SNCPA se réserve le droit, au cas où les délais de réalisation de la mission ne seraient pas respectés par le soumissionnaire retenu, d'appliquer une pénalité 1% du montant TTC de la consultation par jour de retard, les pénalités sont plafonnées à 5% du montant total TTC.

Article 15 : Sous-traitance

Le soumissionnaire retenu ne pourra en aucun cas sous-traiter tout ou partie de la mission sans autorisation écrite et préalable de la SNCPA.

Article 16 : Suspension des délais

Les délais prévus pour la réalisation du projet seront suspendus d'office le jour de la remise des rapports provisoires au bureau d'ordre de la SNCPA jusqu'à leur approbation.

La suspension des délais peut être décidée par la SNCPA soit de sa propre initiative, soit à la demande du soumissionnaire retenu (elle doit être légale et justifiée).

La décision de suspension des délais ne donne lieu à aucune indemnité.



Article 17 : Garantie de conformité

Le fournisseur garantit que :

- les équipements proposés répondent aux spécifications techniques décrites dans son offre,
- le bon fonctionnement de tous les équipements et les logiciels.

Il exécutera à sa charge toute modification nécessaire à l'adaptation de son produit conformément aux exigences du cahier des charges durant la période de garantie.

Article 18 : Maintenance et Garantie

La garantie sera au minimum d'un (01) an pour l'ensemble des équipements installés et les logiciels accompagnés. La période de garantie commence à partir de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire. Pendant toute la période de garantie, l'entreprise doit, quelle que soit l'importance des travaux, effectuer tout renforcement, adjonction, remplacement du matériel ou équipements mal dimensionnés, inadaptés ou défectueux. La mise en œuvre des garanties ne doit en rien perturber l'activité des exploitants ni remettre en cause les engagements fonctionnels ou de confort de l'exploitation.

Article 19 : Formation

Le soumissionnaire devra assurer la formation et l'assistance technique du personnel de la SNCPA pour le démarrage et l'exploitation du système et les logiciels qu'il mettra en œuvre.

La formation devra apporter aux participants la connaissance et les compétences nécessaires à la configuration, et la mise en exploitation du système.



ANNEXE 1



MODELE D'ATTESTATION DE VISITE SUR SITE

Objet : Acquisition et mise en service d'un système de contrôle d'accès physique et de gestion de temps

Consultation N° 04/2025

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 22/09/2025

La Société Nationale de Cellulose et de papier Alfa, représentée par :

Nom et Prénom :

Fonction :

Direction / Département :

Atteste que :

Nom et prénom :

Représentant de :

En qualité de :

A effectué une visite sur site en date du :

Afin de préparer une offre en vue de participer à la consultation sus indiquée.

POUR LA SNCPA
(Noms, Prénoms et qualités du signataire)
(Cachet et Signature)

POUR LE SOUMISSIONNAIRE
(Noms, Prénoms et qualités du signataire)
(Cachet et Signature)

ANNEXE 2



Fiche de renseignement du soumissionnaire

(Consultation N° 04/2025)

- Nom :
- Dénomination sociale :
- Forme juridique :
- Capital social :
- Siège social :
- Matricule fiscal :
- Registre de commerce :
- Tél :
- Fax :
- E-mail :
- Effectif :
- Activité :

Nom, Prénom, qualité du signataire

Signature & Cachet



ANNEXE 3

FICHE DE SOUMISSION TECHNIQUE

(La fiche de soumission contient les exigences de la SNCPA, le soumissionnaire doit remplir la fiche avec sa propre proposition en évitant des réponses d'ordre général ou du type « copier-coller»)

• **Equipement n° 1 :**

- Quatre (04) tourniquets tripodes motorisés avec pointeuses à reconnaissance faciale et Lecteur RFID à installer au siège social de la SNCPA à Kasserine

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Matériaux	Boitier et bras en acier inoxydable		
Alimentation	220V / 50hz		
Température	-28°C à +60°C		
Dimension voie passante	Environ 550mm		
Environnement	Environnement intérieur		
IP : Indice de Protection	IP 54		
Débit	25-30 passages/minute		
Mécanisme Anti-suivi	Obligatoire		
Indicateur LED	Obligatoire		
Bras tombant en cas de panne ou coupure de courant	Obligatoire		
Alarme	Sonore ou visuelle en cas de passage forcé ou alarme incendie.		
Mode de fonctionnement	Unidirectionnel : Deux tourniquets pour l'entrée et deux pour la sortie		
Support technique de l'équipement	Obligatoire		



- Quatre (04) Pointeuses à Reconnaissance Faciale et lecteur RFID intégrées ou liées aux
04 Tourniquets tripodes :

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Technologies	Reconnaissance Faciale + lecteur RFID		
Mode d'authentification	Principalement par reconnaissance faciale avec une alternative Lecteur RFID		
Temps de reconnaissance	0.3 à 0.5 seconde/personne		
Capacité d'enregistrement	3000 à 5000 visages		
Fonctionnalité anti-spoofing : Anti-fraude biométrique	Obligatoire		
Distance de reconnaissance	0.3 à 1.5 m		
Caméra infrarouge et 3D	Obligatoire		
Caméra Haute Définition(HD)	02 Mega pixels au minimum		
Capacité Mémoire lecteur RFID	3000 à 5000 cartes RFID		
Vitesse d'identification par Lecteur RFID	Inférieur ou égal à 0.5s		
Protocole de communication	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • RS485 • Wiegand 		
Interface réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Ethernet • Wifi (option) 		
Alimentation	220V/50Hz		



Indice de Protection	IP 54		
Logiciel utilisé	Compatible avec le Logiciel de gestion de contrôle d'accès et gestion des temps		
Support technique de l'équipement	Obligatoire (Annexe 6)		

Nom, Prénom, qualité du signataire Signature & Cachet

.....



ANNEXE 4

FICHE DE SOUMISSION TECHNIQUE

(La fiche de soumission contient les exigences de la SNCPA, le soumissionnaire doit remplir la fiche avec sa propre proposition en évitant des réponses d'ordre général ou du type « copier-coller»)

- **Equipement n°2 : Une (01) Pointeuse à Reconnaissance Faciale et lecteur RFID à installer à l'agence commerciale de la SNCPA à Tunis**

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Technologies	Reconnaissance Faciale + lecteur RFID ✓		
Mode d'authentification	Principalement par reconnaissance faciale avec une alternative Lecteur RFID		
Temps de reconnaissance	0.3 à 0.5 seconde/personne		
Capacité d'enregistrement	500 à 1000 visages		
Fonctionnalité anti-spoofing : Anti-fraude biométrique	Obligatoire		
Distance de reconnaissance	0.3 à 1.5 m		
Caméra infrarouge et 3D	Obligatoire		
Caméra Haute Définition(HD)	02 Mégas pixels au minimum		
Capacité Mémoire lecteur RFID	500 à 1000 cartes RFID		
Vitesse d'identification par RFID	Inférieur ou égal à 0.5s		

Protocole de communication	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • RS485 • Wiegand 		
Interface réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Ethernet • Wifi (option) 		
Alimentation	220V/50HZ		
Indice de Protection	IP 54		
Logiciel utilisé	Compatible avec le Logiciel de gestion de contrôle d'accès et gestion des temps		
Support technique de l'équipement	Obligatoire (Annexe 6)		

Nom, Prénom, qualité du signataire Signature & Cachet

.....





ANNEXE 5

FICHE DE SOUMISSION TECHNIQUE

(La fiche de soumission contient les exigences de la SNCPA, le soumissionnaire doit remplir la fiche avec sa propre proposition en évitant des réponses d'ordre général ou du type « copier-coller»)

- **Equipement n°3 : Une (01) Barrière automatique avec lecteur UHF à installer à la porte principale du siège social de la SNCPA à Kasserine**

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Technologies	Barrière automatique + Lecteur UHF		
Spécifications de la barrière automatique			
Moteur	Electrique		
Longueur de la barrière	8 mètre au minimum		
Hauteur	Entre 80cm et 120cm		
Vitesse d'ouverture	Inférieure ou égale à 6 secondes		
Cycle de fonctionnement	3000 cycles par jour		
Sécurité	Déverrouillage manuel en cas de panne ou coupure de courant		
Alarme	Sonore ou visuelle en cas de passage forcé ou alarme incendie.		
Teinture de la barrière	Bande réfléchissante		
Spécifications Du Lecteur UHF			
Distance de lecture	Entre 8m et 12m		

Spécifications communes entre barrière automatique et lecteurUHF			
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • 380V/50Hz • 220V/50Hz 		
Environnement	Environnement extérieur		
Indice de Protection	IP65/ IP66		
Protocole de communication	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • RS485 • Wiegand 		
Interface réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Ethernet • Wifi (option) 		
Logiciel utilisé	Compatible avec le Logiciel de gestion de contrôle d'accès et gestion des temps		
Support technique de l'équipement	Obligatoire (Annexe 6)		



Nom, Prénom, qualité du signataire Signature & Cachet

.....

ANNEXE 6



Modèle d'engagement d'un dossier technique

Je (nous) soussigné(s)

.....

Agissant en qualité

.....

En cas où je serai l'adjudicataire de la présente consultation, je m'engage à envoyer un dossier technique complet en langue Française de matériel avec chaque équipement à la SNC.P.A. en deux exemplaires lors de la livraison.

Fait à, le.....

Le soumissionnaire

(Signature et Cachet)

.....

.....



ANNEXE 7

SOUSSION FINANCIERE

(Consultation N° 04/2025)

Je soussigné (Nom & Prénom) :

.....

Agissant en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés en qualité de :

.....

Inscrit(e) au Registre de commerce : le :

Sous le N° : et faisant élection à :

.....

Téléphone :

Fax :

Email :

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces de la consultation N° dont l'objet est :

Acquisition et mise en service d'un système de contrôle d'accès physique et de gestion de temps.

Après avoir étudié et apprécié la nature et l'étendue des obligations contractuelles à exécuter, je soumetts et engage l'entreprise :

1) A exécuter les dites obligations conformément aux conditions et clauses des documents de la présente consultation moyennant les prix arrêtés comme suit :

- Montant:.....
.....
..... en Dinars Tunisien en hors taxes en chiffres et en toutes lettres.
- Taux de la TVA :
- Montant de la TVA: en Dinars Tunisien en chiffres et en toutes lettres.
- Rabais : en Dinars Tunisien en chiffres et en toutes lettres.

▪ Montants.....

.....en Dinars Tunisien en toutes taxes en chiffres et en toutes lettres.

2) A maintenir notre offre de prix valable jusqu'à la date limite de validité des offres.

Fait àLe



Mention " Bon pour Soumission "

De la main du soumissionnaire

Nom, Prénom, qualité du signataire

.....

Signature & Cachet

.....

.....